

Compte-rendu de la réunion du 18/05/2021

Présents : Jean-Pierre Wanhem, Rémy Depagniat, Claude Anguilla, Mélanie Schlegel, Alexandre Bresson, Léa Ratti, Marianne Bluzat.

1) Reprise des cours après confinement

Les cours reprendront le mardi 25 mai et jusqu'au 2 juillet, uniquement pour les mineurs, avec application des mesures sanitaires identiques à celles de janvier :

- (Nouveau) Pas d'accès aux vestiaires ;
- gel hydro-alcoolique à disposition pour la désinfection des mains et pieds avant l'entrée sur le tatami ;
- port du masque obligatoire pour tous les enfants jusqu'à l'entrée sur le tatami ;
- les enfants qui le désirent, pourront garder leur masque
- port obligatoire du masque pour les adultes (professeurs et membres du C.A.) ;
- binômes fixes pour la pratique avec distanciation entre binômes pour éviter au maximum le brassage des enfants ;
- appel et pointage obligatoire (roulement des membres du bureau pour l'effectuer). Jean-Pierre établira des feuilles de présence.

Planning des cours :

- Les poussinets : le lundi de 18h à 18h45 avec Rémy Depagniat.
- Les mini-poussins : le jeudi de 18h à 19h avec Jean-Claude Rotkopf.
- Les poussins et benjamins : le mardi de 18h00 à 20h00 avec Rémy Depagniat et le vendredi de 18h00 à 20h00 avec Jean-Claude Rotkopf.
- Les minimes et cadets : le mardi de 18h00 à 20h00 avec Rémy Depagniat et le vendredi de 18h00 à 20h00 avec Jean-Claude Rotkopf.

Pas de passage de grades pour cette fin d'année.

2) Trésorerie

Décision de l'A.S.M. pour les cotisations 2020-2021

Dans la mesure où une grande partie des cours n'a pas pu avoir lieu cette année, les chèques des adhérents n'ont pas été encaissés et il va être proposé individuellement soit un remboursement soit un avoir pour l'année prochaine à hauteur de :

- 2/3 des cotisations pour les moins de 18 ans ;
- 80% des cotisations pour les adultes.

Aucun remboursement n'est possible sur les licences.

Décision mairie pour 2021-2022

La mairie ne reconduira pas le financement de 12€ par enfant pour l'année 2021-2022.

Rémunération des professeurs : Nous allons demander, si cela est possible, le chômage partiel jusqu'à fin juin et complément de l'association de l'indemnisation du chômage partiel de l'assurance sociale afin d'atteindre 100% du salaire.

(JP) Remarque hors réunion : les heures de cours étant assurées pour les 3/4 (3 heures sur les 4 heures habituelles), il n'est pas sûr que cela fonctionne pour juin (A suivre).

3) Organisation

- **A.G. judo** fixée au jeudi 17 juin 2021 à 20h30 à la maison des associations.
- Le **forum des associations** aura lieu le samedi 4 septembre 2021 dans le parc des Célestins.
- Organisation d'un **dimanche matin portes ouvertes le 5 septembre 2021** au dojo. Proposer aux associations d'aïkido et de karaté que cet évènement soit commun. Demander l'accès au dojo à la mairie. Préparer des flyers annonçant l'évènement.
- « Retour au jeu » : Si vous avez des idées pour relancer l'activité, on en discutera ensemble en juin pour préparer la rentrée. Dans celles déjà évoquées, il y a bien sûr une partie communication (site du judo, Facebook, Gadanine et pourquoi pas Instagram)